

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 28 mai 2012 à 19h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard - district #1
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu – district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

Absence motivée :

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle)/adoption de la soumission
- 3.- Travaux correctifs de drainage – Rues Simonne, Aimé et 38^e Rue/adoption de la soumission
- 4.- Levée de la séance

12-05-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
 et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-05-117

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40^E AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LE BOUL. DE LA CHAPELLE)/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Asphalte J.J. Lauzon Ltée	169 901,14 \$
Entreprise TGC inc.	181 281,07 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	214 900,00 \$
Maurice Arbic et Fils Ltée	221 045,69 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	225 645,05 \$
Construction Cyvex inc.	237 829,24 \$
A.B.C. Rive-Nord Inc.	249 900,00 \$
Duroking Construction (9200 2088 Québec inc.)	256 256,56 \$
Asphalte Desjardins Inc.	260 766,02 \$
Excavation Loiselle inc.	276 934,37 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE la soumission de la firme Asphalte J.J. Lauzon Ltée, au montant de 169 901,14 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage – 40^e Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle), soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-05-118

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUES SIMONNE, AIMÉ ET 38^E RUE/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – Rues Simonne, Aimé et 38^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Maurice Arbic et Fils Ltée	354 015,56 \$
Asphalte J.J. Lauzon Ltée	373 951,71 \$
A.B.C. Rive-Nord Inc.	392 979,99 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	415 269,29 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	423 045,00 \$
Construction Cyvex inc.	433 944,39 \$
Excavation Loiselle inc.	483 109,28 \$
Asphalte Desjardins Inc.	522 260,66 \$
G. Giuliani inc.	545 636,86 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Maurice Arbic et Fils Ltée s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la soumission de la firme Maurice Arbic et Fils Ltée, au montant de 354 015,56 \$ incluant les taxes, pour des travaux correctifs de drainage – Rues Simonne, Aimé et 38^e Rue, soit adoptée.

QUE le contrat soit conditionnel à l'approbation du certificat par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-05-119

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 19h12, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale